

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 612 788

(21) N° d'enregistrement national :

87 04438

(51) Int Cl⁴ : A 63 B 59/00.

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 27 mars 1987.

(71) Demandeur(s) : CHRISTIAN TERPREAU. — FR.

(30) Priorité :

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 39 du 30 septembre 1988.

(72) Inventeur(s) : Christian Terpreau.

(60) Références à d'autres documents nationaux appartenus :

(73) Titulaire(s) :

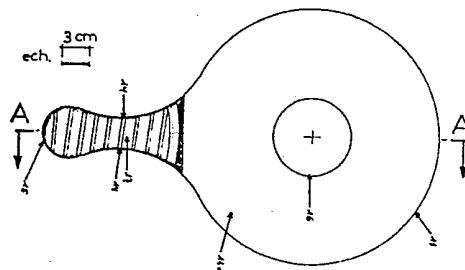
(54) Perfectionnements apportés aux raquettes pour jeux de balle,

(74) Mandataire(s) :

(57) L'invention concerne une raquette perfectionnée notamment pour jeu de balle dure.

Suivant l'invention, la raquette est réalisée en contre-plaqué de bois haute performance et est constituée d'un tamis circulaire 11 et d'un manche concave 14 renforcé sur ses deux faces. Le manche est terminé à son extrémité par un renflement 15 et il est recouvert d'une bande de contact antiglisse et antitranspirante 17. L'une des faces 11a du tamis 11 est revêtue d'un enduit laqué et elle comporte en son centre un repère visuel 16 de centrage de balle. L'autre face du tamis est recouverte d'un revêtement de type antidérapant.

L'invention trouve une application principale à la pratique des jeux de balle, notamment balle de tennis.



FR 2 612 788 - A1

D

La présente invention concerne un perfectionnement aux raquettes destinées à la pratique des jeux de balle, notamment à celle de jeux avec balle de tennis.

5 L'ensemble des modèles connus se rapprochant de ce type de raquette permettent de jouer principalement avec des balles de mousse ou de caoutchouc, mais une utilisation prolongée avec une balle de tennis entraîne généralement une cassure de la raquette au niveau de la jonction tamis-manche, ou du manche lui-même.

10 Par ailleurs, les deux côtés de la raquette sont en général identiques. Les manches en bois ou en plastique sont de modèle uniforme, sans différenciation de gabarit, ni de poids. Le tamis est en bois brut sans zone de centrage.

15 L'invention a donc pour but d'apporter une meilleure solidité de la raquette permettant de jouer avec des balles dures, de donner au joueur un plus grand confort dans la tenue de la raquette, d'adapter la raquette en fonction du type de personne, d'améliorer la qualité du jeu et permettre notamment des échanges plus "sportifs" avec des frappes plus sèches et mieux travaillées.

20 La raquette objet de la présente invention est caractérisée par un ensemble en contreplaqué marine se composant d'un tamis plein et d'un manche muni d'un renfort jusqu'à la jonction avec le tamis, assurant une solidité répondant à une utilisation longue et répétée.

25 Pour permettre une prise plus sûre et un plus grand confort de la main, le manche est terminé à sa base par un renflement. Il est recouvert de grip ou de caoutchouc auto-amalgamant afin d'éviter les phénomènes de glisse et les inconvénients de la transpiration.

30 La raquette comporte des variantes tant au niveau du diamètre du tamis que de celui du manche et répond ainsi à une utilisation par des adultes hommes et femmes et par des enfants.

L'équilibre entre le volume et le poids de la raquette est ainsi mieux adapté à des jeux pré-sportifs ou sportifs.

35 Le tamis est recouvert d'une couche de laque permettant des effets de balle, et comporte en son centre un repère visuel servant de cible et permettant ainsi d'apprendre à mieux centrer la balle.

Afin de favoriser la notion de multi-jeux, un des côtés du tamis peut être recouvert d'un revêtement de type anti-dérapant tel que élastomère à picots.

- 5 . La figure 1 est une vue de face de la raquette.
. La figure 2 est une vue montrant les éléments constitutifs de la raquette.
. La figure 3 est une vue en coupe selon AA de la figure 1 avec partie agrandie.

10 Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, la raquette est constituée d'un tamis circulaire (11) et d'un manche concave (11 b) composé d'un seul bloc et réalisé en contreplaqué de bois de type marine à haute performance (19).

15 Le manche présente à son extrémité libre un renflement (15) anti-échappement pour favoriser la saisie. Il est renforcé sur ses deux faces par des flasques (12 - 13) à chants concaves (14).

20 L'une des faces (11 a) du tamis (11) est revêtue d'un enduit laqué en plusieurs couches et sous-couches et elle comporte en son centre un repère visuel (16) de centrage de balle!
Selon des variantes, une seule des faces ou les deux faces pourront être traitées comme ci-dessus.

25 Dans le cadre d'une variante multi-jeux, une des faces de la raquette est revêtue d'un enduit laqué et l'autre face (11 c) est recouverte d'un revêtement de type anti-dérapant tel que élastomère à picots (18).

Pour éviter les phénomènes de glisse et les inconvénients de la transpiration, les éléments constitutifs du manche sont revêtus d'une bande de contact (17) de type grip ou caoutchouc auto-amalgamant.

30 Des variantes permettent suivant le même type de conception de réaliser des raquettes de différentes dimensions adaptées à la catégorie de joueur (Homme - Femme - Enfant).

35 L'invention trouve son application dans le domaine des loisirs, détente ou dans une application plus sportive, à la volée ou sous la forme de jeux dérivés du tennis se pratiquant avec balle de tennis.

Ainsi, l'ensemble présenté sous la forme d'un kit type "mini-tennis", facilement démontable et transportable pourra facilement être utilisé à la plage, à la campagne, dans une cour, sur un parking

5 Le matériel pourra également être utilisé par les Centres de vacances et de loisirs, les Maisons de Jeunes, les Clubs de plage, les Centres aérés ... ainsi que dans le domaine scolaire en stages d'initiation aux jeux de balle, au montage et démontage rapides de filet, à la matérialisation au sol.

REVENDICATIONS

- 1) Raquette pour jeu de balle, de préférence balle dure, caractérisée en ce qui concerne le tamis (11) et au moins une partie du manche (11 a) est réalisée en contreplaqué de bois, la dite partie de manche étant renforcée sur ses deux faces par des flasques (12 - 13) à chants concaves (14).
- 5 2) Raquette selon la revendication 1, caractérisée en ce que les éléments (12 - 13) constitutifs du manche présentent à l'extrémité libre du manche un renflement (15) anti-échappement pour la saisie.
- 10 3) Raquette selon les revendications 1 et 2 caractérisée en ce qu'au moins l'une des faces (11 a) du tamis (11) est revêtue d'un enduit laqué et qu'elle comporte en son centre un repère visuel (16) de centrage de balle.
- 15 4) Raquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisée en ce que les éléments constitutifs du manche sont revêtus d'une bande de contact (17) anti-glisse et anti-transpirante.
- 20 5) Raquette selon les revendications 1 et 2 caractérisée en ce qu'au moins l'une des faces (11 c) du tamis (11) est recouverte d'un revêtement de type anti-dérapant tel que élastomère à picots (18).

